

Monsieur Jean-Castex  
Monsieur le Premier Ministre

Hôtel de Matignon,  
57 Rue de Varenne,  
75700 Paris

Paris, le 20 octobre 2021

Monsieur le Premier ministre,

L'union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS), seule association à représenter les maires dans le champ des politiques sociales, compte aujourd'hui 4000 CCAS adhérents dont l'action touche plus de 75% de la population, en métropole et outre-mer.

Depuis plus de quinze ans, l'UNCCAS est partenaire de l'Etat au travers notamment d'une Convention d'objectifs en matière de lutte contre les exclusions, dont vous savez comme nous, qu'elle repose sur une mobilisation collective, à la fois des services de l'Etat mais aussi des Maires et de leurs CCAS, investis d'une mission fondamentale de prévention, d'accès aux droits et de développement social.

Cette convention annuelle couvre un large périmètre correspondant à de nombreuses activités des CCAS que nous accompagnons au quotidien : domiciliation, lutte contre la précarité alimentaire, prévention du surendettement, actions d'accompagnement social et d'insertion des personnes en situation de vulnérabilité mais aussi soutien aux démarches de développement, d'innovation sociale ou encore d'analyse des besoins sociaux conduites par les CCAS/CIAS sur leur commune/intercommunalité.

Or, nous avons appris de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des solidarités cet été que la responsabilité du pilotage de cette Convention qui nous lie depuis toutes ces années incomberait désormais à la Délégation interministérielle à l'hébergement et au logement (DIHAL). Et ce, au motif d'une reprise par cette dernière des crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » du budget de la mission « Cohésion des territoires » pour l'exercice 2021.

Si nous comprenons que l'intitulé même de ce programme conduise à ce que son pilotage soit assuré par les services centraux dédiés, nous ne saurions acter ce glissement consistant à faire désormais de

la DIHAL notre interlocuteur principal sur cette Convention. Pour mémoire, le champ de l'hébergement et du logement ne représente qu'une part limitée des activités des CCAS.

En d'autres termes, la cohérence aurait voulu que les arbitrages interministériels survenus sur le sujet soient justement l'occasion de conforter nos échanges avec le ministère des Affaires sociales. Et donc dans ce prolongement, de faire émerger la Convention UNCCAS à un programme budgétaire fidèle à l'ensemble des objectifs visés par celle-ci. A l'inverse, tant l'intitulé du programme que notre nouvel interlocuteur principal, en réduisent désormais de facto le périmètre.

Nous y voyons au mieux un manque de connaissance, au pire de reconnaissance des missions des CCAS en direction de nos concitoyens les plus fragiles.

Au-delà du symbole, et si cette fin 2021, année de transition, fera l'objet d'un copilotage DGCS-Dihal prenant acte des axes stratégiques d'ores et déjà validés au regard des délais d'effectivité des actions engagées, vous comprendrez néanmoins nos plus vives inquiétudes et celles de nos adhérents sur les suites de ce partenariat pour les années à venir.

Aussi, afin de sécuriser a minima ce partenariat dont l'Etat a tout autant que nous intérêt à ce qu'il se développe, nous appelons de nos vœux diverses garanties parmi lesquelles : la pluri-annualité de cette Convention dont le pilotage devrait légitimement revenir au Ministère des solidarités, une augmentation du soutien de l'Etat correspondant à un périmètre d'actions fidèle aux multiples activités des CCAS/CIAS, et bien sûr, dès que possible, l'adéquation entre le contenu de ce partenariat et le programme budgétaire la plus en phase avec l'étendue des missions portées quotidiennement par nos adhérents.

Au regard de votre intérêt pour la diversité de nos communes dont vous savez qu'elles restent plus que jamais confrontées à d'importantes problématiques sociales sur leur territoire, je ne doute pas de l'attention que vous porterez à notre démarche.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Luc CARVOUNAS  
Président de l'UNCCAS  
